

-----  
COMMUNE  
D'  
**ALTECKENDORF**



**ARRETE MUNICIPAL PERMANENT  
P01-2018 Instituant le passage en  
Zone 30 du lotissement « Les Vergers »**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 et L 2212-2;

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R.411-25, et R.413-1

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre1, quatrième partie, signalisation et prescription ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

**Considérant** qu'en l'absence de trottoir il convient d'améliorer la sécurité des piétons dans le lotissement « Les Vergers » qui englobe les rues du Cerisier, du Pommier, du Noyer, du Puit. Il est nécessaire de modifier la vitesse autorisée à 30 km/h;

**ARRETE**

**Article 1 :** La vitesse maximale autorisée est fixée à 30 km/h dans le lotissement « Les Vergers », dans les deux sens, il est classé en « Zone 30 »

**Article 2 :** La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la réglementation routière (livre1, quatrième partie, signalisation et prescription) sera mise en place par la commune d'ALTECKENDORF.

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4 :** Tout contrevenant au présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** - M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,  
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Département du Bas Rhin,
- M. le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement Chef-lieu,
- M. le Responsable de l'Unité Territoriale du Conseil Départemental de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hochfelden.

Fait à ALTECKENDORF, le 16 Avril 2018



Le Maire,

Alain HIPPI